



Licenciement économique à 63 ans

Par **georges jaimes**, le **12/04/2017** à **15:47**

Bonjour.

J'ai 63 ans et je suis employée depuis le 02/07/2013 en qualité d'hôtesse d'accueil à 22 heures par semaine dans le salon de coiffure de mon mari. Je suis susceptible d'être licenciée économiquement. Dans ce cas, aurai-je le droit de percevoir des allocations chômage?. Si oui, dois je me rendre au Pôle Emploi du secteur de mon travail, où celui de mon domicile car je travaille dans le 13ème et j'habite dans le 17ème?. Dans l'attente de vous lire.

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **12/04/2017** à **16:12**

Bonjour,

Normalement, tout licenciement ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi si la proximité avec l'employeur ne remet pas en cause la réalité du licenciement économique et si vous ne pouvez pas prendre votre retraite à taux plein...

C'est l'agence proche de votre domicile qu'il convient de contacter...

Par **georges jaimes**, le **12/04/2017** à **17:04**

Merci beaucoup